



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 février 2015

DÉLIBÉRATION n° 2015-13

Nombre de membres  
au Conseil municipal : 29  
en exercice : 29  
qui ont pris part à la  
délibération : 28  
Date de convocation :  
27 janvier 2015

L'an deux mille quinze, le 02 février à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présent(e)s : Yannik OLLIVIER, Mireille PERINEL, Angèle ABBATTISTA, Stéphanie COLPIN, Ahmed DEBZA, Vincent PHILIPPE, Alain FAYEN, Joaquin TORRES, Hervé POTHIER-DENIS, Frédéric CALVO, Michelle LAPRESA, Christian GROS, Émilie CLARET, Sylvain LAVAL, Cécile POURAU, Dominique PALIARD, Yves DELAHAYE, Gabriel JULLIEN, Christine TULIPE

Procuration : Norbert COLLIAT à Angèle ABBATTISTA, Dominique MAS à Joaquin TORRES, Chantal BREBION à Frédéric CALVO, Anne TOURMEN à Stéphanie COLPIN, Pierre TERRAES à Yannik OLLIVIER, Caroline PELISSIER à Mireille PERINEL, Élisabeth DELPHIN à Vincent PHILIPPE, Marie-Pierre FORESTIER à Dominique PALIARD, Florence LOMBARD à Yves DELAHAYE

Absent : Kamel BOUZERARA

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. M Dominique PALIARD a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Rapporteur : Yannik OLLIVIER**

**Objet : SOLIDARITE – CULTURE – tarification pour l'utilisation des salles communales G. Braisaz et H. Dubedout - réunions de copropriété**

Le rapporteur expose les faits suivants :

A compter du 9 février 2015, les syndics devront payer une location pour l'utilisation des salles communales G.Braisaz et H. Dubedout mises à leur disposition à l'occasion de tenue d'assemblées générales ou réunions de copropriété. Les tarifs suivants seront appliqués :

- Salle Gabriel Braisaz (capacité 50 places) - 60€
- Espace Hubert Dubedout (capacité 80 places) - 100€

Le rapporteur entendu, le Conseil municipal après avoir délibéré  
- ADOPTE la proposition du rapporteur

**VOTE : POUR : 27**  
**CONTRE : 1 (Christine TULIPE)**

Pour extrait certifié conforme  
au registre des délibérations,  
le 03 février 2015

Acte certifié exécutoire depuis son  
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire  
Yannik OLLIVIER

